

Protocole d'entente entre le Canada et les États-Unis
Le 4 décembre 1998
Rencontre au sommet du 6 mai 1999
Le point sur les engagements
Novembre 1999

Le 16 novembre 1999
CCGE



Wendy Sexsmith, directrice
Division des nouvelles stratégies et des affaires réglementaires
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Ottawa (Ontario)
Wendy_Sexsmith@hc-sc.gc.ca

Tous les engagements prévus dans l'entente et issus de la rencontre au sommet sont indiqués, mais ils ont été regroupés en trois catégories : communications, processus de définition des priorités et besoins spécifiques en fonction des produits ou des denrées.

COMMUNICATIONS

A. Harmonisation

Engagement en vertu du Protocole

- ! L'EPA et l'ARLA travailleront de concert avec les producteurs agricoles et les titulaires d'homologation des deux pays à l'accélération de l'harmonisation bilatérale en appliquant le cadre de l'Initiative nord-américaine quinquennale élaborée par le Groupe de travail technique sur les pesticides en vertu de l'ALÉNA.
- < L'harmonisation est au coeur des activités du GTT de l'ALÉNA
- < Rencontre au sommet le 6 mai 1999

COMMUNICATIONS

Engagements du sommet :

- ! L'harmonisation bilatérale peut être accélérée si elle s'effectue en partenariat réunissant les gouvernements, l'industrie et les producteurs agricoles
 - < L'EPA et l'ARLA ont préparé des grilles afin d'entreprendre l'élaboration de stratégies - Mai 1999

- ! Assister les producteurs et l'industrie dans la préparation de plans stratégiques
 - < Associations américaines et canadiennes de producteurs de canola et Canola Council - 5 novembre 1999
 - < Réunion sur l'ensemble des produits pour définir un processus d'établissement des priorités en vue de régler les différends commerciaux - 6 novembre 1999

COMMUNICATIONS

Engagements du sommet :

- ! On accepte de tenir une réunion à haut niveau :
 - < On choisit une date

- ! L'EPA et l'ARLA doivent achever les travaux d'harmonisation; la portée des réalisations n'est pas claire
 - < Le GTT de l'ALÉNA s'occupe de formuler un projet pour améliorer les communications - projet en cours d'élaboration

 - < Le groupe de travail industriel de l'ALÉNA fait le point sur la question des exigences en matière de données harmonisées et des lignes directrices sur les essais - Réunion du GTT de janvier 2000

COMMUNICATIONS

B. Liens avec les gouvernements

Engagement en vertu du Protocole

- ! Améliorer les rapports avec les hauts fonctionnaires d'État, provinciaux et des territoires
 - < Participation de hauts fonctionnaires provinciaux et d'État à la rencontre au sommet et aux réunions du GTT - en cours
 - < Que l'EPA et l'ARLA tiennent régulièrement des réunions d'échange d'information avec les responsables d'État, provinciaux et des territoires de la lutte antiparasitaire

PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS

A. Processus d'établissement des priorités

Engagement du sommet :

- ! L'USDA et AAC doivent définir un nouveau processus d'établissement des priorités concernant le processus de règlement des « sources de différends commerciaux », de concert avec les producteurs agricoles, l'EPA et l'ARLA
< 6 novembre 1999

B. Homologation des pesticides dans les situations d'urgence

Engagement du sommet :

- ! L'ARLA et l'EPA doivent considérer les problèmes soulevés par les différentes approches à l'homologation des pesticides dans les situations d'urgence (programme américain baptisé *section 18*)
< Des discussions sont en cours au sein du GTT de l'ALÉNA

BESOINS SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES PRODUITS OU DES DENRÉES

A. FQPA

Engagement en vertu du Protocole :

- ! L'EPA et l'ARLA doivent collaborer en ce qui regarde la FQPA
 - < Le Canada a annoncé qu'il réévaluait les pesticides organophosphorés. L'ARLA se servira des évaluations des risques de l'EPA et ajustera les résultats pour tenir compte de l'exposition en contexte canadien - juin 1999

BESOINS SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES PRODUITS OU DES DENRÉES

C. Circulation des semences traitées

Engagement en vertu du Protocole :

- ! L'EPA et l'ARLA doivent préparer une politique harmonisée de la circulation des semences traitées
 - < L'EPA et l'ARLA ont mis sur pied un groupe de travail responsable de la préparation d'une politique harmonisée - décembre 1998
 - < Ce groupe a examiné le contexte juridique
 - < Grille détaillée des homologations de traitements de semences - mars 1999
 - < Réunion conjointe des gouvernements du Canada et des É.-U. avec les intervenants, qui s'est tenue le 28 juin 1999
 - < Rédaction d'un document pour faire connaître le processus d'homologation des traitements de semences et la politique sur la circulation des semences traitées, dans les deux pays - La consultation se poursuit jusqu'en décembre 1999

BESOINS SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES PRODUITS OU DES DENRÉES

D. Lindane et canola

- ! Les titulaires d'homologation canadiens demandent de supprimer volontairement les allégations concernant le canola et le colza de leurs étiquettes relatives aux traitements des semences de canola contenant du lindane
 - < les titulaires acceptent - Novembre 1999
 - < L'ARLA annonce la tenue d'un examen spécial du lindane

- ! Tous les stocks commerciaux contenant du lindane et destinés au canola et aux semences de canola ne seraient plus utilisés après le 1^{er} juillet 2001.
 - < Meilleur accès aux produits de remplacement des produits contenant du lindane
 - < L'ARLA accorde priorité au Gaucho, qui l'a homologué (produit déjà homologué aux É.-U.)
 - < Le Helix est évalué dans les deux pays
 - < Formulations sans lindane

BESOINS SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES PRODUITS OU DES DENRÉES

E. Produits de remplacement/stratégies de lutte antiparasitaire

Engagement du sommet :

- ! Établir de meilleurs liens avec les programmes en ce qui touche à l'homologation de produits de remplacement et aux stratégies de lutte antiparasitaire
 - < Réunion de l'ARLA avec le groupe des biopesticides de l'IR-4 et l'EPA, avec l'industrie, avec AAC - Novembre 1999

F. Homologations concernant le canola

- ! En ce qui regarde les examens accélérés par l'EPA des demandes d'homologation concernant le canola, cette agence et l'ARLA se partageront le plus possible les tâches d'évaluation des pesticides - En cours
- ! L'EPA et l'ARLA demanderont aux associations canadiennes et américaines de producteurs de canola de classer par ordre de priorité leurs besoins en matière de produits figurant sur une liste de pesticides disponibles dans l'un des deux pays et dont l'homologation est demandée dans l'autre pays - 5 novembre 1999

BESOINS SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES PRODUITS OU DES DENRÉES

G. Haricots secs, lin, lentilles

Engagement en vertu du Protocole :

! L'EPA et l'ARLA demanderont aux producteurs agricoles, en consultation avec les titulaires d'homologation des É.-U. et du Canada, d'identifier les instruments de lutte antiparasitaire et leurs besoins, et de les classer par ordre de priorité

< Grille comparative en préparation

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Site Web :

<http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/>